

Salaires, pensions, emplois, jeunesse

Il y a urgence sociale

Après 3 semaines de colère sociale que le gouvernement n'a voulu ni voir, ni entendre et après des mois de mépris envers les avertissements lancés par la CGT, le 1^{er} ministre vient d'annoncer des mesures pour sortir du conflit et tenter d'apaiser la situation. Si elles montrent les difficultés du gouvernement, ces « mesurette » ne sont pas de nature à permettre à une majorité de la population de boucler des fins de mois de plus en plus difficiles.

- Rien sur la revalorisation des salaires. Pas de coup de pouce sur le Smic : une augmentation de 3% constitue un maintien en euros constants en compensant juste l'inflation.
- Rien sur la revalorisation des pensions de retraite mais, au contraire, maintien de la non-indexation sur l'augmentation du « coût de la vie ».
- Rien sur la revalorisation des prestations sociales, si ce n'est un mode de calcul de l'APL qui pourrait sortir de son attribution nombre de bénéficiaires actuels.
- Rien pour les jeunes, rien sur la garantie d'accès à toutes et tous aux études, quel que soit son milieu, et la répression à la place !
- Une aggravation des attaques contre les services publics lorsque le gouvernement prévoit de compenser ces mesures par une baisse des dépenses publiques.

Pour la CGT, il y a plus que jamais urgence sociale ! Le gouvernement et le patronat n'y répondent pas.

Dans cette période, toutes les forces de la CGT doivent se mettre en mouvement, aucun militant ne doit manquer. L'Union Départementale appelle tous les syndicats à s'engager sans attendre pour construire avec les salariés sur les lieux de travail les modalités d'action allant jusqu'à la grève.

La CGT de Charente-Maritime appelle tous les salariés, retraités, jeunes et privés d'emplois à se mettre en grève et à participer aux différentes initiatives

LA ROCHELLE	10 H	Place de la Motte Rouge
SAINTES	10 H 30	Palais de Justice
ROCHEFORT	10 H 30	Place Jean-Louis FROT
JONZAC	10 H 30	Jardin Public
ROYAN	14 H	Rond-Point caserne des pompiers